

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Réf :	<b>IS-RCMF-CS-22-004</b>	Date :	<b>29/01/2022</b>
-------	--------------------------	--------	-------------------

**Assurance R.C.P.**  
GROUPAMA  
Paris Val de Loire  
60, Bd. Duhamel du Monceau  
45160 OLIVET  
Ct n° : 41789295M / 0002  
**Garantie financière**  
GROUPAMA  
Assurance-crédit & Caution  
132 rue des Trois Fontanot  
92000 Nanterre  
ct. n° 4000716162 / 0

**IMPORTANT :**  
Si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente figurant au verso du présent document.

**CLIENT** **Merci de bien vouloir remplir un bulletin d'inscription par participant en mentionnant le nom tel que mentionné sur votre pièce d'identité**

Nom :				Prénom :				
Adresse :								
Code Postal :			Ville :					
Téléphone :			Portable :			Email :		
N° de licence FFRandonnée :				N° d'inscription au séjour :			Réservé à l'organisateur	

### SEJOUR OU VOYAGE

Description :	<b>Week-end randonnée en Petite Suisse Normande</b>			N° :	<b>FR 011502</b>		
Lieu :	<b>Clécy (14)</b>		Dates :	<b>15 au 18 avril 2022</b>			
Organisateur :	<b>Stéphane CNOQUAERT</b>			Nombre de participants au séjour :	<b>16 à 22</b>		

### HEBERGEMENT

Type :	<b>Chambre ou camping</b>	Type de Chambre :	<b>Chambre de 2 personnes</b>				
Lieu :	<b>Clécy (14)</b>	Prestation :	<b>Nuitée + repas du soir + petit déj</b>				
		Menu spécifique à préciser					

### EXIGENCES PARTICULIERES DU VOYAGEUR ACCEPTEES PAR L'ORGANISATEUR (repas, chambre, ....etc.)

--	--	--	--	--	--	--	--

### TRANSPORT

Type :	<b>Non pris en charge par l'association</b>
--------	---

### ASSURANCES

Annulation / Interruption :	<b>OUI / NON</b>	Rayer les mentions inutiles <b>et cocher la case même si aucune assurance n'est souscrite.</b> Si la réponse est oui à, au moins une des 3 rubriques, joindre à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances.
Bagages :	<b>OUI / NON</b>	
Assistance / Rapatriement :	<b>OUI / NON</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances individuelles facultatives proposées par Gras Savoye (Annulation – Interruption de séjour / Bagages / Assistance rapatriement)</b>		

### FORMALITES

Carte Nationale d'Identité :	<b>Conseillée</b>	Passeport :	<b>Non obligatoire</b>	Visa	<b>Non</b>
Révision de prix :	<b>Le prix du séjour est ferme et définitif</b>		CNI ou passeport N°		

### Informations destinées aux voyageurs :

Les Conditions Générales de vente et la notice assurances sont consultables sur le site Internet de l'association : <http://www.rcmf-bailleul.com/sejours-et-week-ends.html>

#### •Coordonnées de l'organisateur du séjour :

**Association RCMF-Bailleul** représentée par son Président : **Stéphane CNOQUAERT**  
307 chemin du Rossignol, 59270 METEREN. [contact@rcmf-bailleul.com](mailto:contact@rcmf-bailleul.com) Tél : 03.28.49.48.44  
**Responsable du séjour** : **Stéphane CNOQUAERT**  
307 chemin du Rossignol, 59270 METEREN. [contact@rcmf-bailleul.com](mailto:contact@rcmf-bailleul.com) Tél : 06.51.61.14.56

• L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.

● **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc ) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles (ex: problèmes de sécurité):**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème

Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

● Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16. du code du tourisme

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

*Prix par personne :*

DECOMPTE*	Type	Montant	<p><b>Merci de bien vouloir régler un acompte de 50 € par personne auquel vous ajouterez le montant des assurances optionnelles (1 seul chèque par foyer) et fournir un deuxième chèque (également 1 par foyer) représentant le solde et les options et qui sera débité à la date ci-dessous.</b></p> <p><b>Vous pouvez aussi procéder par virement avant les mêmes dates d'échéance ou faire un seul chèque global qui sera encaissé à la date de clôture des inscriptions. (30 janvier 2022)</b></p> <p>Rayer les mentions inutiles et cocher les cases de type de règlement ci-dessous.</p>
Prix du séjour :	<b>Camping</b>	<b>90 €</b>	
Prix du séjour :	<b>Chambre</b>	<b>170 €</b>	
Assurances 1 :	<b>Annulation</b>	<b>8 €</b>	
Assurances 2 :	<b>Bagages</b>	<b>12,56 €</b>	
Assurances 3 :	<b>Assistance</b>	<b>5,87 €</b>	
Option 1 :			<input type="checkbox"/> Règlement par chèque <input type="checkbox"/> Règlement par virement

Si vous faites un virement, (**ne pas faire de virement instantané qui génère des frais supplémentaires**) merci de bien vouloir préciser «**Votre nom et Normandie 2022**» en objet et utiliser l'option d'envoi de mail de confirmation par votre banque à [tresorier@rcmf-bailleul.com](mailto:tresorier@rcmf-bailleul.com) pour nous signaler votre opération.

Randonneur Club des Monts de Flandre

IBAN International Bank Account Number							BIC Bank Identification Code
FR76	1562	9026	8800	0482	5850	135	CMCIFR2A

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires figurant sur ce document et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans

Organisateur	Total	€	Client
Le  <i>Signature</i>	<b>Acompte</b>	€	Le  <i>Signature</i>
	<b>Encaissé le</b>	<b>17/02/2022</b>	
	<b>Solde</b>	€	
	<b>Encaissé le</b>	<b>15/03/2022</b>	

**Adresser le courrier à : Stéphane CNOCQUAERT, 307, chemin du Rossignol 59270 METEREN**